

BUDGET ANNEXE LE VALLON – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal qu'afin de tenir compte de l'accroissement d'activités liées à l'exploitation de la salle Le Vallon, il est proposé d'inscrire, en recettes et en dépenses, la somme complémentaire de 20 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	Budget Total	DM n° 1	Total après DM
Chapitre 75- Autres produits de gestion courante Compte 7552	175 400 €	+ 20 000 €	195 400 €
TOTAL RECETTES	226 400 €	+ 20 000 €	246 400 €

Dépenses	Budget Total	DM n° 1	Total après DM
Chapitre 011 – Charges générales Compte 6288	174 600 €	+ 20 000 €	194 600 €
TOTAL DEPENSES	226 400 €	+ 20 000 €	246 400 €

Vu l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 9 décembre 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget annexe Le Vallon.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 17 décembre 2014
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

1029212001052-20141219-2014716-DE

Laurence CLAISSE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2014

Publication : 19/12/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 19 DEC. 2014

Et de la publication, le... 19 DEC. 2014

Fait à Landivisiau, le... 19 DEC. 2014

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL